

Joubert Plywood, précurseur dans la défense du commerce légal du bois

Leader français sur le marché du contreplaqué, le Groupe Joubert Plywood s'avère historiquement reconnu pour son engagement responsable et ses nombreuses démarches d'éco-certification. Depuis sa création, l'industriel s'applique à travailler le bois de façon exemplaire, revendiquant sa passion pour ce matériau naturel et ses efforts pour le préserver ainsi que son environnement... C'est naturellement bien avant l'entrée en vigueur de la loi contre le commerce illégal du bois, que le Groupe Joubert s'affirme, une fois encore, comme précurseur à travers son engagement volontaire auprès du plan d'action européen FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance, and Trade Process), depuis ses débuts.



Toujours en avance sur son temps dans la certification de ses produits et la recherche de démarches sans cesse plus respectueuses des hommes et de l'environnement, **Joubert Plywood** s'engage à respecter l'intégralité des directives du Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE) qui entrera en vigueur le 3 mars 2013. Premier fabricant européen à recevoir l'exigeante certification américaine CARB ULEF et affichant de longue date les certifications FSC, PEFC, KOMO (Pays-Bas), Lloyd's Register (Grande-Bretagne), CE, NF, ou encore, l'étiquetage A+ sur l'ensemble de ses gammes, le **Groupe Joubert** contribue à la lutte contre les problèmes d'exploitation illégale des forêts par son engagement actif dans le dispositif FLEGT.

En répondant d'ores et déjà à cette réglementation et notamment au RBUE, son volet Européen, **Joubert** participe :

- au développement vertueux des pays producteurs de bois ;
- à la promotion du commerce du bois légal ;
- à l'application des politiques des marchés publics.

Pour ce faire, **Joubert Plywood** s'emploie à mettre en place un système de "diligence raisonnée", qui instaure un contrôle de la provenance et de la traçabilité du bois, garantissant la légalité de ses produits.

FLEGT - Forest Law Enforcement, Governance and Trade process - Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux

En mai 2003, la Commission européenne (CE) a publié son Plan d'Action FLEGT - Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux. Son objectif est de lutter contre l'exploitation illégale des forêts et le commerce associé par le biais d'un programme complet reposant sur deux volets principaux :

- un volet destiné à développer une offre de bois garantie issue d'une récolte légale dans les pays producteurs qui se concrétise par la signature d'APV (Accords de Partenariat Volontaires) ;
- un volet dédié à l'élimination du bois illégal sur l'ensemble du marché européen, rendue possible par la mise en application du Règlement Bois de l'UE (RBUE).

Le RBUE vise à la mise en œuvre d'une nouvelle culture de contrôle et de responsabilité dans le secteur privé. Confronté à l'interdiction de mettre en marché du bois illégal, les opérateurs - importateurs et exploitants forestiers européens - doivent exercer la diligence raisonnée, c'est-à-dire s'assurer de la légalité des bois et produits bois en lien avec leur chaîne d'approvisionnement.

Ce règlement s'applique à compter du 3 mars 2013.

Source : FLEGT - Passaport pour le bois

Le **Groupe Joubert** compte aujourd'hui 400 salariés et affiche une capacité de production supérieure à 75.000 m³ de contreplaqués destinés aux marchés du bâtiment, de l'aménagement et de la construction nautique. Fort de cette expertise quasi séculaire et d'une reconnaissance à l'internationale avec plus de 60 % de son chiffre d'affaires réalisés à l'export, le **Groupe Joubert** déploie une vitalité à tous les échelons pour plus de services et de réponses sur mesure. Pour perpétuer, tout simplement, la tradition d'excellence du Groupe.

Pour toutes informations complémentaires, s'adresser à :

Groupe Joubert

Les Éliots - Rue des Épinées
16170 Auge-Saint-Médard

Tél. 05 45 21 62 23 - Fax 05 45 21 63 49

www.joubert-group.com

CONTACT PRESSE

SCHILLING
communication

11, boulevard du Commandant Charcot - 17440 Aytré
Tél. 05 46 50 15 15 - Fax 05 46 50 15 19
Courriel : agence.schilling@n-schilling.com
www.n-schilling.com